

Le Maire

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU C.L.U.P.P.
(Comité Local des Usagers Permanents du Port)
du jeudi 20 septembre 2018 à 11 h. 30

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à onze heures trente, le C.L.U.P.P. s'est réuni à la salle des ventes de la Criée du Port d'Arcachon, sous la Présidence de Monsieur COEURET, Conseiller Municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme. et Mrs. ANDRIEUX - BIENVENU - BILLET - BRAQUET - DE TESTAS DE FOLMONT - DEFASSIAUX - DEUS - DUPOUY - FRAYSSINET - FRIBOURG - GROS CHIROUZE - LANC - LE PILLIEZ - LECOURT - LEHMANN - MASSÉ - STERVINO.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mrs. MALLET - MIGOT - MOULIN - RAMBLA - RICARD - VERDE - VEYRET.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mmes. et Mrs. BABIN - BAHY - BARROIS - BEAUPUY - BONNIN - BOUDIGUES - BOUVERET - BRAUD - CANDAU - CARRERE - CAZAUBON - CHABLE - CREUZE - DEGAS - DELERM - DELMAS - DIGNAN - DORDIGUE - DOUBLET - DUPONT - DUPRAT - ETCHEVERRY - FABRE - FERNANDEZ - FLORES - FOUCAUD - FRAYSSINET - GIORGETTI - LEDELEY - GUILLEMOT - KERBOUL - LAC - LASTERA - LE METAYER - LEJEUNE - LEVI - LIMOUZIN - LUQUET - MADRENAS - MARDIGRAS - MARQUE - MONLEZUN - MONTEYROL - MORIN - MOSSER - MOURAS - NOUAILLE - NOUGE - PAILLER - PALUSTRAN - PLASSAN - POUMEYROL - POUSTIS - RAPIN - RIGAL - ROBERT - ROFIDAL - ROUX - ROYNEL - RYCKBOSCH - SAURAT - SCHAEFFER - SEURT - SIMONIN - SOLER - TETARD - TOP - TRIAS - VELLUET.

=====

Monsieur COEURET ouvre la séance à 11 heures 30.

Il excuse Monsieur FOULON, Maire d'Arcachon, retenu par ailleurs.

Monsieur COEURET explique que l'article R 5314-19 du Code des Transports stipule que le Comité Local des Usagers Permanents du Port (C.L.U.P.P.) comprend les titulaires d'un contrat d'amodiation ou de garantie d'usage de poste d'amarrage ou de mouillage d'un titre de location supérieur à six mois délivré par le gestionnaire du port. Leur liste est tenue à jour par le gestionnaire du Port.

Il a été vérifié que les 97 membres du C.L.U.P.P. constitué en 2017 sont toujours dans cette situation, 93 personnes ont ainsi aujourd'hui été convoquées.

Il présente le personnel du Port d'Arcachon qui animera la présente réunion :

- Monsieur Alain VIVIEN, Directeur Général
- Madame COCHIN-MOREAU, Directrice Générale Adjointe,
- Madame BAUDRY, Attachée de Direction,
- Monsieur de GOÏTI, Directeur du Port de Plaisance.

A l'occasion de la précédente réunion les représentants du C.L.U.P.P. ont été élus, il s'agit de :

Titulaires : Messieurs Eric MALLET, Philippe RICARD et Eric VERDE.
Suppléants : Madame Karine ROYNEL, Messieurs Frédéric LEHMAN et Jean Pierre GIORGETTI

Les titulaires n'ayant pu se libérer ont rédigé un courrier qui vient d'être distribué aux membres présents ; ces derniers ne souhaitent pas qu'il en soit donné lecture.

Une remarque concernant le procès-verbal du 01/06/2017 a été présentée : Monsieur Jean Claude MOULIN était présent et non excusé comme indiqué au compte rendu. Mis aux voix, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément aux termes de l'article R 5314-19 du Code des Transports, le C.L.U.P.P. est réuni 1 fois par an par le Maire ou son représentant, il reçoit communication du budget au titre du Port.

Madame COCHIN-MOREAU précise que le Budget Supplémentaire présenté aujourd'hui a été adressé via un lien de téléchargement. Ce budget répond aux attentes de la comptabilité publique et est voté en parfait équilibre entre les recettes et des dépenses ; il intègre les budgets alloués en début d'année au Budget Primitif ainsi que les excédents reportés par le Budget Supplémentaire.

Le budget global représente 14,024 M€.

- *Dépenses d'Investissement* : 4,756 M€ (dont 3,78 M€ pour les travaux prévus, 600 K€ de remboursement de capital d'emprunts, 324 K€ de dépenses imprévues).
- *Recettes d'investissement* : 1,070 M€ d'amortissement, 3,486 M€ de report des excédents des années précédentes, 200 K€ de réserves.
- *Dépenses de fonctionnement* : 9,268 M€ (dont 4,055 M€ pour l'entretien général du Port dont 1,8 M€ pour le dragage du Petit Port, 970 K€ de charges financières telles que impôt sur les sociétés, taxes foncières ... etc ..., 394 K€ de remboursements des intérêts d'emprunts, 1,755 M€ de dotation aux amortissements, 460 K€ de dépenses imprévues).
- *Recettes de fonctionnement* : 6,3 M€ de chiffre d'affaires (l'augmentation tarifaire du début d'année a permis d'augmenter nos recettes de 200 M€), 1,8 M€ de reprise de provisions pour financer nos travaux de dragage, 1,060 M€ de report des résultats antérieurs.

Il est précisé que les comptes du Port sont certifiés par l'Expert-comptable et le Trésorier Principal, ils sont soumis au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture, à l'examen de la Chambre Régionale des Comptes et présentés en Commission des Finances, en Conseil Portuaire et en Conseil d'Administration.

QUESTIONS DIVERSES :

Stationnement des remorques :

- la solution mise en place semble remporter un vif succès auprès des plaisanciers,
- les investissements sont couverts par les recettes de cette année,
- le personnel du Port a assuré son rôle d'explication, de communication et de prévention,
- un transfert des mises à l'eau vers les communes voisines a été constaté,
- l'amélioration du marquage au sol de l'ensemble du Port a facilité le stationnement général,
- 91 places supplémentaires ont été réservées aux plaisanciers,
- l'organisation des mises à l'eau et des sorties d'eau a apporté satisfaction,
- il a été reproché un tarif prohibitif notamment par des pêcheurs retraités qui utilisent la cale quotidiennement,

- le nombre de procès-verbaux a diminué,
- les contrôles de la Police Municipale de La Teste de Buch interviennent de mi-juin à fin août.

Une harmonisation du dispositif sera à réaliser pour prendre en compte les éléments de cette année.

Piste cyclable :

- il n'est pas prévu de la déplacer, le coût en serait trop élevé,
- le partage entre piétons, cyclistes et véhicules est particulièrement conflictuel et dangereux,
- certains usagers n'ayant pas conscience du partage de l'espace, il est convenu de renforcer la signalisation par des panneaux de dimension conséquente pour une information plus lisible et efficace,
- la suppression du stationnement des véhicules en parallèle de la piste cyclable sur des places non réservées au stationnement est envisagée ; cette solution ne fait pas l'unanimité dans le sens où ces places, certes illicites, viennent toutefois augmenter la capacité de stationnement,
- le « barrièrage » des bords à quai afin d'éviter toute chute est également envisagé ; la dangerosité des abords du quai patrimoine est soulignée,
- sur La Rochelle et Hendaye les Ports sont fermés et leur accès réservé aux plaisanciers ; à Arcachon, le choix d'exploitation du Port privilégie l'ouverture et l'échange, le Port d'Arcachon a vocation à être un lieu de vie et de cohabitation d'activités diverses.

Tout comme pour le stationnement des remorques, une réflexion globale sera menée et des solutions proposées.

Places pour personnes à mobilité réduite :

- une place a été supprimée au bénéfice de la zone de manœuvre des remorques, il est confirmé qu'elle sera remplacée pour la saison prochaine,
- le port est particulièrement à l'écoute des personnes à mobilité réduite (nombre de places de stationnement supérieur au minimum légal et catway d'embarquement spécifiquement équipé),
- toutes les places sont aux normes en vigueur et vérifiées par la Police Municipale de La Teste de Buch.

Différents points sont également abordés :

- il est fait état d'un évènement de perturbation isolé ; la surveillance du Port reste assurée par 3 agents de sécurité du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- le projet de tour panoramique est abandonné, les investisseurs s'étant retirés,
- la sécurisation des accès aux traques comme au petit port de plaisance n'est pas prévu,
- l'ancienne Capitainerie sera démolie dans le courant du 1^{er} trimestre 2019, ce sont ainsi une quinzaine de places supplémentaires de stationnement qui vont être créées,
- la 1^{ère} tranche d'éclairage public de 6 mats photovoltaïques installés entre les pontons G à P semble apporter satisfaction,
- il n'est pas prévu l'installation d'un conteneur à verre à proximité du petit port de plaisance car celui qui y était installé a été déplacé à la demande des riverains gênés par le bruit des bouteilles,
- il est demandé que les places pêcheurs restent cantonnées au petit port de pêche afin d'éviter aux usagers du quai patrimoine les nuisances de manutention de matériel et captures,
- la mesure de la longueur des navires ne relève pas d'une campagne ponctuelle spécifique mais est réalisée au fur et à mesure des besoins,
- la grande quantité de 2 roues stationnés durant la haute saison sur le quai patrimoine est constatée alors que la circulation y est interdite,

- l'habillage du container à huile situé à l'entrée du quai patrimoine est souhaité à l'identique des containers poubelles de la zone.

Monsieur VIVIEN souligne qu'afin d'éviter des augmentations tarifaires drastiques, des choix d'investissements sont faits en fonction de nos capacités financières et la priorité est donnée aux travaux de dragage et d'entretien des infrastructures.

Monsieur COEURET rappelle que les représentants élus sont là pour recevoir les diverses doléances des usagers et pour les relayer au sein du Conseil Portuaire et de la Commission Consultative du Port de Plaisance où ils siègent.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur COEURET remercie l'Assemblée et lève la séance à 12 heures 45.

Eugène COEURET.
Conseiller Municipal.

